

**M. l'Orateur suppléant (M. Rea):** A l'ordre!

**M. Graffey:** Retirez ces paroles.

**M. Winch:** Non, à moins que l'honorable député retire son accusation.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rea):** A l'ordre! Attendons un instant l'arrivée de M. l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Une difficulté est survenue au cours de la discussion. On me dit que l'honorable député de Vancouver-Est a employé l'expression «il est menteur» en parlant de l'honorable député de Bow-River. On lui a demandé de modifier, de reconsidérer ou de retirer cette accusation, mais il ne l'a pas fait encore.

L'honorable député de Vancouver-Est est un vieux parlementaire, bien au courant des usages de la Chambre. Je sais d'expérience qu'il n'a jamais refusé sa collaboration dans pareille circonstance. Je n'hésite aucunement, en ma capacité d'Orateur, fonction que la Chambre elle-même m'a confiée, je n'hésite pas à dire qu'aucun député ne doit employer un tel langage en parlant d'un autre député et, s'il arrive qu'il le fasse, quelle que soit la provocation, il doit, à la demande de l'Orateur et par respect pour l'autorité dont il est investie, se rendre à ce qu'on lui demande, indépendamment de ce qu'il éprouve par suite de la provocation ou de ce qui peut l'opposer à l'autre député. Ce qui est ici en jeu, c'est la possibilité, pour la Chambre, de poursuivre ses délibérations dans l'ordre et la dignité. C'est à l'Orateur d'y voir, mais il faut aussi, en fin de compte, que tous les députés respectent son autorité, qu'ils soient ou non d'accord sur certaine décision.

Je le répète, j'estime, au meilleur de ma connaissance, que ces mots ne devraient pas être employés ici et, dans ces conditions, je prierais le député de bien vouloir les retirer.

**M. Winch:** Monsieur l'Orateur, je vous suis très reconnaissant d'avoir dit que mes nombreuses années à Victoria et ici me permettaient de comprendre le décorum et la dignité du Parlement. Vous n'étiez pas ici, mais j'ai été vivement attaqué. Je savais que l'allégation faite n'était pas exacte. J'ai essayé trois fois de la faire retirer. Elle ne l'a pas été. C'est alors que j'ai fait la déclaration qu'on sait. La situation est plutôt bizarre, car on m'a franchement exaspéré. L'accusation étant fautive, j'ai traité de menteur celui qui la proférait, après avoir vainement tenté, par trois fois, de la lui faire retirer. Cependant, je suis d'accord avec vous. A mon sens, la dignité et le décorum du Parlement importent au plus haut point. Vu les observations que vous venez de faire, monsieur, je retire immédiatement le mot «menteur». Je vous demande, monsieur, de faire relever les accusations qui ont été portées contre un ancien

[M. Winch.]

ministre provincial des Finances. J'ignore comment vous pouvez procéder en qualité d'Orateur de la Chambre, mais je vous demande de scruter le compte rendu, de relever la provocation qui a été lancée, et je me conformerai à votre décision car je sais qu'elle sera juste. J'espère que l'auteur des accusations se montrera aussi conciliant. Je suis au courant du Règlement, monsieur, et je retire sans restriction le mot que j'ai employé.

**M. l'Orateur:** Je suppose que le député de Bow-River est satisfait de ce qu'on ait retiré sans condition les termes qui ont suscité des griefs. Vu ce qui a été dit, le député de Bow-River est libre de modifier ses déclarations, à présent, s'il le désire.

**M. Woolliams:** Ce n'est pas que je veuille aucunement modifier cette déclaration. A mon avis, mon bon ami de Vancouver-Est,—et je le dis parce que je l'ai toujours eu en estime,—a mal compris ce que j'ai affirmé. D'après lui, j'aurais dit que cet homme a fait un million en tant que trésorier de la province. Je n'ai pas du tout laissé entendre cela. Je ne prétends nullement qu'il a fait ce million parce qu'il était trésorier de la province. Je dis que, pendant qu'il était trésorier de la province, il a fait une petite fortune et s'est rendu ensuite au Manitoba.

**M. Winch:** Monsieur l'Orateur, faut-il rester ici en se croisant les bras et tolérer pareille chose?

**M. l'Orateur:** J'estime que le député a expliqué les observations qui ont causé l'interruption du député de Vancouver-Est. N'était-ce pas le député de Bow-River (M. Woolliams) qui avait la parole?

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur:** Je suppose aussi qu'il juge la rétraction satisfaisante.

**M. Woolliams:** Oui, en effet.

**M. Winch:** Étant donné ce qu'a dit le député, je lui demanderai s'il a l'intention de rétracter ce qu'il a dit d'un ministre provincial des Finances?

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Vancouver-Est pourra soulever toute question de privilège pertinente si ce que dit l'honorable député de Bow-River n'est pas conforme aux faits.

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, avant qu'on m'interrompe, je formulais de fortes critiques, pourrais-je dire à l'honorable membre du parti socialiste, à l'égard de l'économie dirigée qu'ils préconisent. J'ai traité de leur philosophie en 1933 et des modifications qu'ils y ont apportées en 1956. J'arrive maintenant au troisième stade, car cet après-midi, ce parti